



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2017-014

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## **Direction des Ressources Humaines et des Moyens**

2A-2017-02-01-002 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE - arrêté portant subdélégation de signature à M. Gilles BERNARD, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique de Corse-duSud (2 pages)	Page 3
2A-2017-02-01-003 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE - arrêté portant subdélégation de signature à Mme Sandrine RAFFAELLI, chef du bureau Gestion Opérationnelle DDSP 2A (2 pages)	Page 6

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2017-02-01-002

**BUREAU DE LA COORDINATION**

**INTERMINISTERIELLE - arrêté portant subdélégation de  
signature à M. Gilles BERNARD, Directeur  
Départemental Adjoint de la Sécurité Publique de  
Corse-duSud**



PREFET DE LA CORSE DU SUD

Direction Départementale  
de la Sécurité Publique  
de la Corse-du-Sud

**Arrêté n°**  
**portant subdélégation de signature**

**Madame le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud**

**Vu** le décret n°2088-633 du 27 juin 2008 relatif aux attributions et à l'organisation des Directions Départementales de la Sécurité Publique ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant Monsieur Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud

**Vu** l'arrêté ministériel n° 669 du 22 novembre 2016, nommant **Madame Jeannine BUISSON-PRIEU**, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud et Commissaire central à Ajaccio ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n2A-2017-01-31-001 du 31/01/2017, portant délégation de signature à **Madame Jeannine BUISSON-PRIEU**, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

**Vu** l'arrêté du 30 mars 2015 portant affectation du Commissaire Gilles BERNARD en qualité de Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique de Corse du Sud;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, certains actes concernant la gestion courante du budget alloué par le Ministère de l'Intérieur et pour les besoins de la Direction Départementale de la Sécurité Publique les documents :

- Relatifs à la validation des décisions de dépenses,
- Relatifs à la vérification et à la validation du service fait,
- Relatifs à l'ordre de payer au comptable,

**ARTICLE 2**: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, certains actes de la gestion courante relative à la gestion des personnels de la police nationale affectés à la Direction Départementale de la sécurité publique de la Corse-du-Sud :

**et**

- Sanctions du premier groupe à l'encontre des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- Saisine des conseils de discipline

Au chef de service suivant :

**Monsieur Gilles BERNARD**, Commissaire de Police, Directeur Départemental Adjoint.


**ARTICLE 3 : Son exclus de la présente délégation**

- Les correspondances et décisions adressées aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux élus et aux préfets en service ;
- Les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Les mémoires en justice, en particulier, les saisines du Tribunal Administratif et de la chambre régionale des comptes, ainsi que des juridictions compétentes en matière d'action sociale et des familles ;
- Les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- Les décisions relatives à la constitution et à la composition des comités, commissions (et missions d'enquête) institués par des textes législatifs ou réglementaires.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse du Sud.

Fait à Ajaccio, le 01/02/17

Pour le Préfet, et par délégation,  
Madame le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique de Corse du Sud,

  
Jeannine BUISSON-PRIEU

**Direction des Ressources Humaines et des Moyens**

**2A-2017-02-01-003**

**BUREAU DE LA COORDINATION**

**INTERMINISTERIELLE - arrêté portant subdélégation de  
signature à Mme Sandrine RAFFAELLI, chef du bureau  
Gestion Opérationnelle DDSF 2A**



PREFET DE LA CORSE DU SUD

Direction Départementale  
de la Sécurité Publique  
de la Corse-du-Sud

**Arrêté n°  
portant subdélégation de signature**

**Madame le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud**

**Vu** le décret n°2088-633 du 27 juin 2008 relatif aux attributions et à l'organisation des Directions Départementales de la Sécurité Publique ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant Monsieur Bernard SCHMELTZ, en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud

**Vu** l'arrêté ministériel n° 669 du 22 novembre 2016, nommant **Madame Jeannine BUISSON-PRIEU**, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud et Commissaire central à Ajaccio ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2A-2017-01-31-001 du 31/01/2017 , portant délégation de signature à **Madame Jeannine BUISSON-PRIEU**, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, certains actes concernant la gestion courante du budget alloué par le Ministère de l'Intérieur et pour les besoins de la Direction Départementale de la Sécurité Publique les documents:

- Relatifs à la validation des décisions de dépenses pour la somme maximale de :  
1000 euros,
- Relatifs à l'ordre de payer au comptable pour la somme maximale de :  
1000 euros,
- Relatifs à la vérification et à la validation du service fait

**ARTICLE 2:** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, les documents relatifs à la gestion quotidienne des Ressources Humaines,

- Bordereau d'envoi
- Avis médicaux
- Attestations
- Courriers

**ARTICLE 3:** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, les documents liés à gestion courante des différentes unités composants son service : le **Bureau de Gestion Opérationnelle**

- Ressources Humaines
- Budget
- Logistique
- Maintenance
- Géopol

Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Corse du Sud - BP 327 – 20179 AJACCIO CEDEX 1

**ARTICLE 4 :**

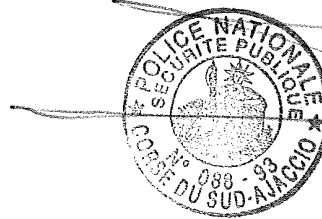
Au chef de service suivant :

**Madame Sandrine RAFFAELLI**, Secrétaire Administratif, Chef du Bureau de Gestion Opérationnelle.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Corse du Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse du Sud.

Fait à Ajaccio, le 01/02/17

Pour le Préfet, et par délégation,  
Madame le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique de Corse du Sud,



Jeannine BUISSON-PRIEU